



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 31 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Dans sa résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de faire rapport au Comité contre le terrorisme, le 27 décembre 2001 au plus tard, puis selon le calendrier établi par le Comité, sur les mesures qu'ils auraient prises pour donner suite à cette résolution. Dans la déclaration qu'il a adoptée dans sa résolution 1456 (2003) du 20 janvier 2003, le Conseil, réuni au niveau des ministres des affaires étrangères, a insisté sur l'obligation qui incombe aux États de faire rapport au Comité dans les délais fixés et a prié le Comité de l'informer régulièrement des progrès réalisés.

Dans son programme de travail pour le neuvième trimestre, le Comité a engagé tous les États qui n'avaient pas présenté leur rapport à la date prévue à le faire sans délai pour se conformer aux obligations que leur impose la résolution 1373 (2001). Il a en outre signalé que le Président du Comité avait l'intention d'adresser au Conseil de sécurité, le 31 octobre, la liste des États n'ayant pas respecté les dates auxquelles ils devaient présenter leurs rapports.

Au 31 octobre, 58 États, qui sont énumérés dans l'annexe jointe à la présente lettre, n'avaient pas présenté les deuxième et troisième rapports.

Le Comité, qui restera en contact avec les États concernés, est prêt à étudier tout aspect de la présentation des rapports, ainsi que toute assistance qui pourrait s'avérer nécessaire. Il continue de penser que c'est en présentant les rapports dans les délais fixés que les États auront le plus de chances d'obtenir l'assistance dont ils pourraient avoir besoin pour appliquer la résolution 1373 (2001). Le Comité, ses sous-comités et ses experts sont disposés à offrir une aide et des conseils aux États, qu'il s'agisse de l'application de la résolution ou de la présentation de leurs rapports au Comité. Le Comité, ses sous-comités et ses experts peuvent être contactés par l'intermédiaire du Secrétaire du Comité par téléphone (au 212 963-3520 ou au 212 457-1266), par télécopie (au 212 457-4041) ou par courrier électronique (à l'adresse <ctc@un.org>).



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

Annexe

Rapports en retard^a

1. États Membres en retard dans la présentation de leur deuxième rapport (26)

Bénin (8 novembre 2002)
Bhutan (20 août 2002)
Botswana (24 juin 2002)
Burundi (24 juillet 2002)
Cap-Vert (20 août 2002)
Comores (23 janvier 2003)
Dominique (29 septembre 2003)
Érythrée (27 novembre 2002)
Gambie (17 octobre 2003)
Ghana (23 janvier 2003)
Guinée équatoriale (10 octobre 2003)
Honduras (30 août 2002)
Îles Salomon (25 février 2003)
Kiribati (23 janvier 2003)
Lesotho (27 décembre 2002)^b
Libéria (10 octobre 2003)
Malawi (27 novembre 2002)
Maldives (2 décembre 2002)
Micronésie (États fédérés de) (2 décembre 2002)
Palaos (2 décembre 2002)
République centrafricaine (15 août 2003)
République-Unie de Tanzanie (23 janvier 2003)
Sainte-Lucie (11 juillet 2003)
Somalie (24 juin 2002)
Togo (21 juin 2003)
Zambie (27 décembre 2002)

2. États non membres en retard dans la présentation de leur deuxième rapport (1)

Nioué (2 décembre 2002)

3. États Membres en retard dans la présentation de leur troisième rapport (31)

Afghanistan (10 octobre 2003)
Albanie (25 février 2003)
Andorre (7 juillet 2003)
Angola (29 septembre 2003)
Azerbaïdjan (7 juillet 2003)
Bahamas (10 octobre 2003)
Bangladesh (11 juillet 2003)
Éthiopie (28 juillet 2003)
Fidji (17 octobre 2003)
Géorgie (7 juillet 2003)

^a La date indiquée entre parenthèses est la date limite qui avait été fixée pour la présentation du rapport.

^b Le Lesotho a présenté un deuxième rapport partiel le 1er avril 2003.

Grenade (15 mars 2003)
Jordanie (2 septembre 2003)
Kenya (27 octobre 2003)
Lettonie (17 juillet 2003)
Malte (2 septembre 2003)
Maroc (30 janvier 2003)
Mongolie (17 juillet 2003)
Myanmar (11 juillet 2003)
Namibie (27 octobre 2003)^c
Nauru (8 septembre 2003)
Népal (17 octobre 2003)
Nigéria (8 septembre 2003)
Qatar (10 octobre 2003)
Sénégal (15 août 2003)
Slovénie (7 juillet 2003)
Suède (15 août 2003)
Tadjikistan (10 octobre 2003)
Trinité-et-Tobago (17 juillet 2003)
Ukraine (8 septembre 2003)
Uruguay (7 juillet 2003)
Viet Nam (29 septembre 2003)

^c Dans une lettre datée du 17 octobre 2003, la Namibie a demandé le report de la date limite fixée pour la présentation de son troisième rapport.